

Pratiques des procédures civiles d'exécution

Infos pratiques

- > ECTS : 3.0
- > Nombre d'heures : 18.0
- > Niveau d'étude : BAC +5
- > Période de l'année : Enseignement neuvième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Droit et science politique

Présentation

L'enseignement est dispensé par un praticien des procédures civiles d'exécution. Il vise à faire réfléchir les étudiants sur les bonnes pratiques en la matière, notamment à déterminer comment user du bon outil au bon moment.

L'enseignement étant dispensé en master 2, il permet de faire le lien entre les procédures civiles d'exécution et les autres matières qui lui sont intimement liées (procédures collectives, procédure civile, droit des biens, régimes matrimoniaux...).

Objectifs

Savoir diligenter une procédure civile d'exécution.
Comprendre le rôle des différents acteurs de l'exécution.

Évaluation

examen terminal

Pré-requis nécessaires

solides connaissance en matière de procédures civiles d'exécution.